

« Je n'ai d'autre choix que de payer dans l'espoir d'être remboursée en 2023 »

L'ENTRETIEN

Sidérée de recevoir un rappel de paiement de 1 430 euros de taxe foncière 2021 à régler d'ici le 15 décembre prochain pour une maison qu'elle a vendue depuis l'été 2020, une habitante de Saint-Estève a découvert la mauvaise nouvelle assortie d'une double peine. En l'occurrence, son échéancier de prélèvements 2022, soit 143 euros par mois, pour cette même habitation.

Geneviève Rabasco préfère presque en rire. Tant son infortune avec l'administration fiscale est ubuesque. Elle prend racine le 29 juillet 2020, date de l'acte notarié qui stipule noir sur blanc la vente de sa villa de la rue des Coutibes à Saint-Estève, héritée de ses parents décédés, à un jeune couple de la ville. « Cette maison est située en face de la mienne, j'y avais mis des locataires mais ils étaient mauvais payeurs, ils m'ont escroquée d'une année de loyers, aussi à leur départ j'ai décidé de me séparer de ce bien familial », plante en décor cette veuve d'un gendarme de Perpignan.

La cession signée, Geneviève Rabasco paie la taxe foncière jusqu'en fin d'année avant que le notaire fasse le nécessaire pour régulariser la situation de sa cliente auprès de l'administration fiscale qui rembourse ainsi quatre mois de trop-perçu à l'ancienne propriétaire. L'affaire semble saine. Et bouclée. Il n'en est rien.

Dès janvier 2021, Geneviève Rabasco reçoit un nouvel avis de paiement de la taxe foncière pour la maison vendue. Aucune somme ne lui étant prélevée, elle pense à une erreur d'écriture... Sauf qu'en octobre dernier, un courrier du centre des impôts de la Côte Vermeille l'informe qu'elle est redevable de 1 430 euros au titre de l'année 2021 pour cette fameuse résidence de la rue des Coutibes. Payables en deux fois, 715 euros le 15 novembre prochain et idem le 15 décembre suivant.

De surcroît, l'administration fiscale a annexé au document l'échéancier des prélèvements pour 2022. « Et rebelle », s'indigne Geneviève Rabasco qui déchiffre, horrifiée, le montant des mensualités à

venir. « Le fisc me réclame 338 euros mensuels. 195 euros pour ma propre habitation là c'est normal et 143 euros pour celle que je n'ai plus ! Je veux bien payer mon dû mais pas celui des autres », s'offusque la Stéphanoise. Acte notarié en main, elle se rend dans la foulée au centre des impôts de Perpignan pour régulariser la situation. « Je suis arrivée à 8 h 30 et j'en ressortais à midi moins le quart. Entre-temps, un agent m'a expliqué que je n'avais pas le choix, que je devais débours les sommes requises et que je serais remboursée en 2023 ou 2024. »

Espérant une mauvaise plaisanterie Geneviève Rabasco lui rétorque du tac au tac de ne pas oublier « de noter de me verser 10 % d'intérêts sur l'argent que j'aurai prêté aux impôts. 10 % c'est ce que vous prenez de pénalité au moindre retard ! », rappelle-t-elle au fonctionnaire qui n'en démord pas. « Il faut payer, a-t-il insisté en me disant que rouspéter ne servait à rien. Surtout que selon lui je n'étais pas la seule dans ce cas, on était au moins vingt-cinq. » La faute à la pandémie de Covid-19.

« D'après lui, avec la crise les impôts ont pris du retard dans le traitement des dossiers qu'il faudra au moins

deux ans pour remettre à jour. En attendant c'est le contribuable qui est chocolat », s'enflamme Geneviève Rabasco aujourd'hui au pied du mur.

Elle a bien pensé à bloquer les virements indûment réclamés, « mais la banque me l'a déconseillé car je me serais retrouvée à l'amende des 10 % ». Ce mardi 9 novembre, elle s'est également rendue à la Maison du droit à Perpignan pour tenter de trouver une ultime solution. Or, « le juriste m'a assuré qu'il n'y avait rien à faire, aucun recours possible. Il va adresser un courrier aux

« Ils disent qu'il faudra deux ans pour traiter les dossiers, mais en attendant je suis chocolat »



Geneviève Rabasco pointe les sommes que lui réclament indûment les impôts.

Photo Olivier Cor

impôts, mais c'est le pot de terre contre le pot de fer », regrette Geneviève, amère de devoir se résoudre à verser une enveloppe globale de 3 432 euros au fisc pour deux ans de taxe foncière fantôme. Un espoir à la clé, que le problème soit définitivement résolu fin 2022. « Sinon, je devrais encore patienter avant d'être remboursée ou pire je

devrais payer une année de plus », n'ose envisager la victime de l'administration, en pensant aux nouveaux propriétaires de la rue des Coutibes qui n'ont pas encore réglé de taxe foncière depuis leur achat et recevront alors une addition de rattrapage qui risque d'être salée.

Corine Sabouraud

« Les agents ont pour consigne de dire aux usagers de ne pas payer »



Directrice départementale des Finances Publiques, Sylvie Guillouet reconnaît des retards dans le traitement des dossiers de transfert de propriété. « Ce département n'est pas le seul à souffrir de ce problème mais nous avons mobilisé les équipes sur la question, nous avons bien progressé, le retard est aujourd'hui en partie rattrapé, le dispositif est sous contrôle, les usagers ne doivent pas s'inquiéter », tempère-t-elle.

Étonnée de la réponse apportée à Geneviève Rabasco. « Les agents ont pour consigne de dire aux personnes indûment redevables qu'elles ne doivent pas payer dès lors qu'elles ont vendu leur bien, et qu'elles ne seront pas poursuivies. On bloque leur dossier le temps de les régulariser », assure Sylvie Guillouet, confiant que ses effectifs traitent des cas similaires tous les jours.

Que s'est-il alors passé pour Geneviève Rabasco à qui un agent du centre de la Côte Vermeille a imposé de régler une taxe foncière pour être ultérieurement remboursée ? « J'ignore les circonstances de l'entretien, il y a certainement une incompréhension, en tout cas si ce genre de situation se reproduit, il ne faut pas hésiter à écrire à la direction départementale des finances publiques qui orientera l'usager dans les démarches à suivre », suggère la responsable. Soucieuse de ne pas impacter les contribuables par des réorganisations internes qui font prendre du retard à certains de ses services.

C. S.

8 JOURS 5-22 Novembre
EXCEPTIONNELS

Des prix exceptionnels dans toutes les collections.



rocheboboïs
PARIS

PERPIGNAN – Château Roussillon, Carré d'Or In'Street

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE CE JEUDI 11 NOVEMBRE